



MAIRIE DE TIGNIEU-JAMEYZIEU

AMBROISIE

attention!

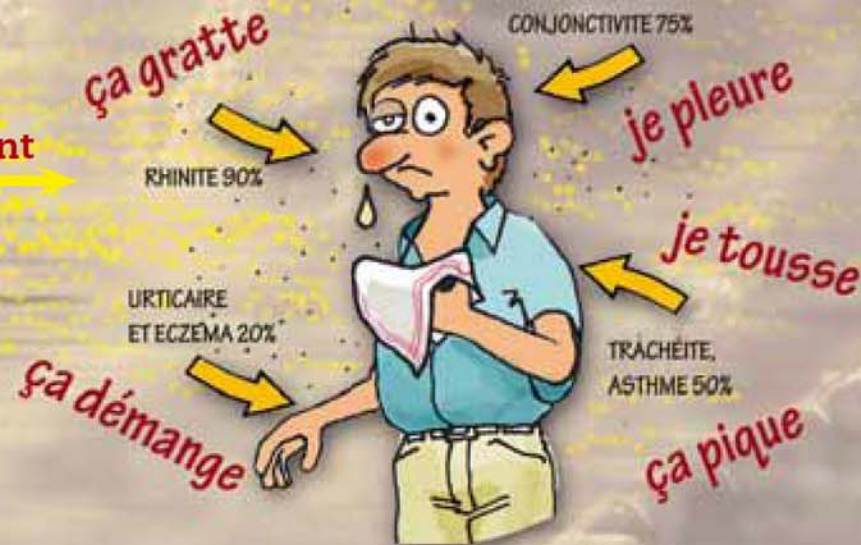
ALLERGIES

Une plante à l'origine **d'ennuis de santé**

Des troubles allergiques **multiples et graves** pour les personnes sensibles...



pollen allergisant
transporté
par le vent



... et des conséquences économiques :

- baisse de forme • achat de médicaments
- consultations médicales • arrêt de travail • hospitalisation

VOUS DEVEZ AGIR POUR PRÉVENIR SON INSTALLATION ET LA DÉTRUIRE

«...les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit, (y compris agricoles), ... ainsi que les gestionnaires des domaines publics de l'Etat et des collectivités territoriales, et les responsables des chantiers de travaux, sont tenus : de prévenir la pousse des plants d'ambrosie, de nettoyer tous les espaces où pousse l'ambrosie... En cas de défaillance des intéressés, les Maires sont habilités à faire procéder, aux frais de ceux-ci, à la destruction des plants d'ambrosie.»

Arrêté préfectoral Isère N° 2000-1572 du 7 mars 2000



SNIEF